CALENDRIER POUR PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE



2024-2025

PAIEMENT	DES
COMMECDI	IEC.

Tout montant dû au 31 août doit être payé avec les frais du mois de septembre

Prélèvement le:	pour payer :	Prélèvement le:	pour payer :
20 sept 2024	5 semaines:	20 mars 2025	5 semaines:
235,5\$ incluant crème solaire	2-9-16-23-30	233,75 \$	3-10-17-24-31
21 octobre 2024	4 semaines	21 avril 2025	4 semaines:
182,00 \$	7-14-21-28	187,00 \$	7-14-21-28
20 novembre 2024	4 semaines	20 mai 2025	4 semaines:
182,00 \$	4-11-18-25	187,00 \$	5-12-19-26
20 décembre 2024	5 semaines:	20 juin 2025	5 semaines:
228,25 \$	2-9-16-23-30	233,75 \$	2-9-16-23-30
20 janvier 2025	4 semaines	21 juillet 2025	4 semaines:
187,00 \$	6-13-20-27	187,00 \$	7-14-21-28
20 février 2025	4 semaines:	20 août 2025	4 semaines:
187,00 \$	3-10-17-24	187,00 \$	4-11-18-25

*FRAIS ANNUELS par enfant: Crème solaire = 8\$ facturé en sept.

De plus, tout au long de l'année, des activités peuvent être facturées après autorisation Ces frais seront automatiquement débités de votre compte avec la facturation suivante à moins d'avis contraire de votre part

- Les montants sont basés sur une fréquentation de 5 jours par semaine et sont indiqués par enfant.
- Le montant des frais pour les enfants à temps partiel correspond à :
 - 9,10 \$ X nbre jours/semaines X nbre semaines/mois tel qu'indiqué ci-haut.
 - * 9,35\$ par jour à compter du 1er janvier 2025 sur confimation du Ministère
- Les débits présuatorisés sont encaissés le 20 du mois (ou le prochain jour ouvrable)

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions concernant la facturation.

Marie-Claude 450-433-6652

admin@cpelescroquignoles.com

Le tarif de base est présumé passer à 9,35\$ par jour à compter du 1er janvier 2025